

Extrait

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres **PRESENTS :** Coralie BOURDELAIN Présidente, Sandrine GAYET Vice-Présidente, Patrick HERVE, Stéphane BEC, Hélène BOUSSANT, Caroline DRIOL, Geneviève COURSIMAULT, Amandine DELATOUCHE, Cathy PELOSO

Afférents au CCAS : **10**
En exercice : **10**

Présents : 9 **ABSENTS :** Nicolle ANGELIER
Qui ont pris part au vote : 9

POUVOIRS :

Date de la convocation
03 mars 2026

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné (e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n°3
Objet : Vote du Budget Primitif CCAS 2026

Il est adopté à l'unanimité par les membres présents :

Budget Principal

Equilibré en dépenses et en recettes :
- Pour le fonctionnement à 15 735,20 €

**Pour Copie Conforme,
La vice-présidente, Sandrine GAYET**